

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT CINQ

Le 13 février 2025 à 19h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly Sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 4 février 2025

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean-Luc, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, Mme BOURNEZ Christine, M. DURANTIN Michel, M. HERTZOG Etienne, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. VALENTIN Alain, M. LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, M. GODINOT Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, M. VIODRIN Jérôme, M. DESBENOIT Bernard, M. JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M. VALORGE René, M. CROZET Yves (arrivé à 19h15), Mme LEBLANC Florence, M. CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M. DESCAVE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. DUBUIS Pascal, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents :

33

Nombre de votants :

40

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M. MEUNIER Gérard, Mme FEJARD Carole, M. BERTHELIER Bruno, Mme PONCET Sylvie, M. LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, Mme CARRENO Mercédès.

Pouvoirs : M. MEUNIER Gérard à M. FAYOLLE Jean, Mme FEJARD Carole à M. DURANTIN Michel, M. BERTHELIER Bruno à M. HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie à M. LACROIX Jérémie, M. LOMBARD Jean Marc à M. MATRAY Jean-Luc, Mme LEBEAU Colette à Mme LEBLANC Florence, Mme CARRENO Mercédès à M. VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M. HERTZOG Etienne (Charlieu).

N°2025/N°020

**OBJET : MARCHE DE TRAVAUX DE LA CONSTRUCTION DU CENTRE
AQUATIQUE INTERCOMMUNAL : AVENANT N°1 DU MARCHE DE
CONSTRUCTION D'UNE PISCINE INTERCOMMUNALE – LOT N°4 «
REVETEMENTS DE FAÇADES »**

Monsieur le Président rappelle que la collectivité a conclu un marché de travaux relatif au à la construction d'une piscine intercommunale, notifié le 3 juillet 2023, divisé en 20 lots pour un montant global de 9 097 564.45 € HT.

Le lot n°4 concerne « les revêtements de façades » et a été attribué à la société BEZACIER, pour un montant initial :

Taux de la TVA : 20%

Montant HT : 178 543.99 €

Montant TTC : 214 252.79 €

Sans atteindre la qualité de l'ouvrage et des prestations, le projet nécessite des modifications en façade. En effet, le marché prévoyait un bardage en bois massif de type « Mélèze ». Or, le fabricant était dans l'incapacité de nous assurer les quantités à fournir pour le chantier, leur ressource bois exclusivement de provenance française étant aléatoire car liée à la coupe.

S'agissant du revêtement des façades en bois :

Il a donc été décidé de remplacer le bardage en bois massif de type « Mélèze » par un bardage en bois massif de type « Douglas hors aubier ». Celui-ci bénéficie d'une ressource beaucoup plus large.

Cette modification entraîne les conséquences suivantes sur le montant des prestations :

- Moins-value de 1 790.75 € HT.

Considérant l'article R2194-8 du code de la commande publique :

« Le marché peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur aux seuils européens qui figurent dans l'avis annexé au présent code et à 10 % du montant du marché initial pour les marchés de services et de fournitures ou à 15 % du montant du marché initial pour les marchés de travaux, sans qu'il soit nécessaire de vérifier si les conditions prévues à l'article R. 2194-7 sont remplies.

Le présent avenant est conforme aux dispositions réglementaires précitées en ce sens que les modifications prévues représentent -1.00% de diminution au regard du montant initial du marché.

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

Montant de l'avenant :

Taux de la TVA : 20%

Montant HT : - 1 790.75 €

Montant TTC : - 2 148.90 €

% d'écart introduit par l'avenant : -1.00% de diminution au regard du montant initial du marché

Nouveau montant du marché public s'élève, après avenant à :

Taux de la TVA : 20%

Montant HT : 176 753.24 €

Montant TTC : 212 103.89 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- valide l'avenant n°1 du marché de construction d'une piscine intercommunale – lot n°4 « revêtements de façades », relatif à la modification non substantielle des prestations entraînant une moins-value de 1 790.75 € HT ;
- autorise M. le Président à signer ledit document ainsi que tous les autres documents afférents,
- dit que les dépenses sont inscrites au budget Piscine nouvelle en section d'investissement.

Le Secrétaire de séance
de la commune de Charlieu
M Etienne HERTZOG



Le Président de la Communauté Représentant
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20250213-DELIB2025-020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2025
Publication : 20/02/2025